

[Accueil](#) / [Revues](#) / [Lettres d'Ivoire](#)

Lettres d'Ivoire

Thématique

[Littérature, linguistique et arts](#)

Titre	+	ISSN	Années	Éditeurs	Action
Lettres d'Ivoire		1991-8666		Université Alassane Ouattara	

Site web <https://lettresdivoire.net/>

Périodicité semestriel

Langues français

Éditeur [Université Alassane Ouattara](#)

Autres liens HAL

Accès en ligne

Les partenaires de Mir@bel n'ont à ce jour trouvé aucun accès en ligne pour cette revue : ni texte intégral, ni sommaires, ni résumé...

Suivi

Cette revue est répertoriée par Mir@bel mais n'est pas encore suivie par un partenaire. La mise à jour des informations n'est pas assurée. Les icônes et vous permettent de proposer des modifications.

REVUE SCIENTIFIQUE DE LITTÉRATURES,
LANGUES ET SCIENCES HUMAINES



Université Alassane Ouattara



LETTRES
D'IVOIRE

SCIENCES HUMAINES

N° 030 - Décembre 2019 *Volume 2*

ISSN 1991 - 8666

LETTRES D'IVOIRE

Revue semestrielle

ISSN : 1991-8666

LETTRES D'IVOIRE

Revue Scientifique de Littératures,
Langues et Sciences Humaines

N° 030

Décembre 2019

ADMINISTRATION

Directeur de Publication

Prof. Célestin Djah DADIE, Université Alassane Ouattara

Rédacteur en chef

Prof. G. A. David Musa SORO, Université Alassane Ouattara

Rédacteur en chef adjoint

Prof. Amara COULIBALY, Université Alassane Ouattara

Secrétaire de la revue

Prof. Edmond Yao KOUASSI, Université Alassane Ouattara

Responsable financier et marketing

Prof. Marie Laurence Léa N'GORAN POAME, Université Alassane Ouattara

Responsable financier et marketing

Prof. Logbo BLEDE, Université Félix Houphouët-Boigny

Chargé de la Production

Dr Joachin Diamoi AGBROFFI, Université Alassane Ouattara

Délégué Afrique

Dr Jacques NANEMA, Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Délégué États-Unis

Dr Paul-Aaron NGOMO, Université de New York

Délégué Europe de l'Est

Prof. Anna KRASTEVA, Nouvelle Université bulgare

Délégué Europe France

Prof. Franklin NIAMSU

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Paulin Koléa ZIGUI, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Landry Aka KOMENAN, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Lazare Marcellin POAME, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Vally SIDIBE, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. Abou NAPON, Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Prof. Anna KRASTEVA, Nouvelle Université Bulgare, Bulgarie

Prof. Noël Guébi ADJO, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Antony TODOROV, Nouvelle Université Bulgare, Bulgarie

Prof. Auguste MOUSSIROU-MOUYAMA, Université Omar Bongo, Gabon

Prof. Daniel PAYOT, Ex Président de l'Université de Strasbourg, France

Prof. François N'guessan KOUAKOU (Professeur Honoraire), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Georges SAWADOGO, Université de Koudougou, Burkina Faso

Prof. Germain Kouamé KOUASSI, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Ignace Guy-Mollet Ayenon YAPI, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Ignace Zassely BIAKA, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. Jacques DEGUY, Université Charles De Gaulle de Lille 3, France

Prof. Philippe Abraham Birane TINE, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

Prof. Amara COULIBALY, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. François Kossonou KOUABENAN, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Louis OBOU, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. Mahamadé SAVADOGO, Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Prof. Mamadou KANDJI, Université Cheikh Anta Diop, Sénégal

Prof. Messan Komlan NUBUKPO, Université de Lomé, Togo

Prof. Omer MASSOUMOU, Université Marien Nguabi de Brazzaville, Congo

Prof. Ramsès Thiémélé BOA, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. Robert PICKERING (Professeur Honoraire), Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand 2, France

Prof. Urbain AMOA, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan, Côte d'Ivoire

Prof. Jean-Pierre LEVET (Professeur Honoraire), Université de Limoges, France

Prof. Yacouba KONATE, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. Zadi GREKOU (Professeur Honoraire), Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Fulbert Loukou KOFFI, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Mathias Gohy IRIE BI, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. Boiquaih Abou KARAMOKO, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. Jean-François KERVEGAN, Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, France

SOMMAIRE

SCIENCES HUMAINES

Sciences du Langage et de la Communication

Assolissim HALOUBIYOU, <i>La phrase hypothétique en kabyle</i>	09-19
Dame NDAO, <i>Les classes nominales en mansonke</i>	21-32
Oumar SENE, <i>Contribution à la terminologie de la pêche artisanale français-wolof</i>	33-43
Mamadou DIARRASSOUBA et Angeline NANGA-ADJAFFFI, <i>L'impact des « fake news » émanant des réseaux sociaux sur le processus de réconciliation en Côte d'Ivoire</i>	45-54

Philosophie

Gaoussou OUEDRAOGO, <i>Le tragique au cœur de l'homme chez Schopenhauer</i>	57-69
Pauline Yah N'gouan ANGORA épouse ASSAMOI, <i>La charité comme expérience anthropologique chez Saint Augustin</i>	71-81
Krishna Amen NDOUNIA, <i>Des niveaux de connaissance dans le mythe de la caverne de Platon</i>	85-98
Sopie Hélène Félicité AHO, <i>De l'inhumain dans l'humain : les cultures africaines au secours du soi coupable à travers l'œuvre d'Amadou Hampaté Bâ</i>	99-108
Valentine PALM/SANOU, <i>La modélisation de la violence au cinéma</i>	109-118

Sociologie

Jean Bruno BAYETTE, <i>Les effets de l'éducation familiale sur la réussite scolaire des élèves au Congo-Brazzaville</i>	121-134
Juliette KABORE-OUÉDRAOGO, <i>L'incivisme en milieu scolaire et l'enseignement de l'instruction civique comme solution. Des habiletés sociales à développer</i>	135-153
Bernard KABORE et Issaka SAWADOGO, <i>Partis politiques (officiels et non officiels) idéologies et représentations des langues nationales au Burkina Faso</i>	155-166
Fatou Diop SALL, <i>Les violences de genre en milieu de formation : une réalité dans les établissements d'enseignement supérieur au Sénégal</i>	167-180
Désiré Kouakou M'BRAH, Jean Yéréhonon ZIRIHI et Samson Koutoua GNUI, <i>Logiques sociales de l'immigration irrégulière en Côte d'Ivoire : cas des villes d'Abidjan, Bouake et Daloa</i>	181-190
Abdoul Wahab CISSE, <i>La valorisation du patrimoine fluvial ; un enjeu majeur de développement local ayant une finalité touristique pour les collectivités de Saint-Louis du Sénégal</i>	191-203
Oumar N'Tchabétien SILUÉ, <i>« Tu sais qui je suis ? ». Pratiques discursives sur la nationalité dans les espaces de discussions de rue ivoiriens</i>	205-218

Histoire

Essohanam BATCHANA et Koffitsè LABOU, <i>Transition démocratique et engagement politique des associations de ressortissants au Togo de 1991 à 1993</i>	221-233
--	---------

Géographie

Ibrahima SAGNON, Kolo SORO et Bazoumana DIARRASSOUBA, <i>Gouvernance touristique et développement de la région de Gbéké (Côte d'Ivoire)</i>	237-258
---	---------

GOVERNANCE TOURISTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE GBÊKÊ (CÔTE D'IVOIRE)

Ibrahima SAGNON* (E-mail : ibrahimasagnon3@gmail.com)

Kolo SORO* (E-mail : sknsoro@gmail.com)

Bazoumana DIARRASSOUBA* (E-mail : diarrabazo@yahoo.fr)

RÉSUMÉ

La mise en tourisme d'un territoire part d'une volonté politique des gouvernants pour aboutir à des aménagements qui nécessitent d'importants investissements financiers. Dans l'optique de faire de la Côte d'Ivoire la première destination touristique en Afrique de l'Ouest à l'horizon 2030, le ministère du tourisme a mis en place des structures sous tutelle réparties à l'échelle du territoire ivoirien. Il s'agit entre autres de la direction régionale de Gbêkê chargée de l'application de la politique générale du tourisme au niveau local. À travers des initiatives propres et des actions conjointes avec cette entité déconcentrée, le conseil régional et les communes sont aussi des acteurs majeurs de la mise en tourisme de la région de Gbêkê. Cependant, leur implication directe dans le secteur du tourisme reste faible. Cette étude vise à appréhender l'influence de la gouvernance touristique sur le développement de la région de Gbêkê. Une recherche documentaire associée à des investigations sur le terrain ont permis d'atteindre l'objectif de l'étude. À cet effet, les résultats obtenus révèlent une prédominance d'investissements dans les infrastructures de base au détriment des activités économiques. Ils révèlent également un quasi absence de projet touristique qui minimise la rémunération mensuelle des employés hôteliers.

MOTS CLÉS

Gouvernance, activité touristique, développement, employés hôteliers, région.

ABSTRACT

The setting up of a territory in tourism is based on the political will of the governments in order to achieve improvements that require significant financial investments. In order to make Côte d'Ivoire the leading tourist destination in West Africa by 2030, the Ministry of Tourism has set up trusteeship structures spread over the Ivorian territory. This includes the Gbêkê Regional Directorate responsible for the implementation of general tourism policy at local level. Through own initiatives and joint actions with this distracted entity, the regional council and the municipalities are also major players in the setting up of tourism in the Gbêkê region. However, their direct involvement in the tourism sector remains weak. This study aims to understand the influence of tourism governance on the development of the Gbêkê region. Literature research associated with field investigations has achieved the objective of the study. To this end, the results show a predominance of investments in basic infrastructure at the expense of economic activities. They also reveal a near absence of a tourism project that minimizes the monthly remuneration of hotel employees.

KEY WORDS

Governance, tourism, development, hotel employees, region.

* Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire.

* Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire.

* Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire.

INTRODUCTION

Dans le souci de se rapprocher davantage des acteurs locaux, le ministère ivoirien du tourisme a mis en place des structures déconcentrées dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire à forte potentialité touristique. Elles sont au nombre de douze (12) à l'échelle du territoire national et leur siège sont établies à Abidjan, Yamoussoukro, Grand-Bassam, Abengourou, Séguéla, Daloa, Korhogo, Man, Odienné, Bondoukou, San-Pedro et Bouaké. Elles sont gouvernées chacune par un directeur régional nommé par arrêté du ministre du tourisme. Celui-ci est chargé de la mise en œuvre de la politique du tourisme au niveau régional. En plus de cette entité déconcentrée, la gouvernance touristique locale s'appuie également sur les entités décentralisées dont le conseil régional qui résulte du décret n°2013-294 du 02 Mai 2013 portant érection de trente et une (31) régions. Le conseil régional de Gbêkê en particulier, comprend plusieurs commissions dont celle de l'environnement, du cadre de vie, de l'artisanat et du tourisme. Cette commission est chargée de promouvoir l'activité touristique dans les vingt (20) sous-préfectures constituant la région (soit 8 930 Km² de champ d'interventions). Hormis cette entité, la région de Gbêkê située au Centre du pays, renferme d'autres collectivités décentralisées à savoir les communes. Sur les deux cent un (201) communes que compte la Côte d'Ivoire, cette région enregistre huit (8) réparties à l'échelle de ses quatre (4) départements. Le département de Bouaké en compte trois (3) que sont Bouaké, Brobo et Djébonoua. Le département de Botro enregistre deux (2) communes à savoir Botro et Diabo. Les communes de Béoumi et Bodokro se situent dans le département de Béoumi. Celui de Sakassou n'enregistre qu'une seule commune à savoir Sakassou. Ces collectivités territoriales bénéficient chaque année d'une dotation budgétaire dont elles ont besoin pour leur fonctionnement et la réalisation des projets d'investissements inscrits dans leur programme triennal. Cependant, le secteur du tourisme reste subalterne au regard du quasi absence de projet touristique souligné à travers le plan triennal 2015-2017. Cette faible implication dans le secteur du tourisme des collectivités locales limite le développement de la région. De ce problème découle la question principale à savoir : Comment s'appréhende l'influence de la gouvernance touristique sur le développement de la région de Gbêkê ? Cette problématique soulève trois questions spécifiques que sont :

Quelles sont les actions menées par les collectivités territoriales de 2015 à 2017 ?

Quelles sont les caractéristiques de l'activité touristique à l'échelle de la région de Gbêkê ?

Quels sont les impacts socio-économiques et environnementaux de cette activité touristique ?

Telles sont les préoccupations sur lesquelles sont axés les résultats de l'étude.

I- MÉTHODE ET MATÉRIELS

La méthode adoptée pour conduire cette recherche émane des sources secondaires et primaires. La source secondaire est constituée d'ouvrages retraçant les stratégies de développement du tourisme en Côte d'Ivoire ainsi que les opérations et dotations transférées aux collectivités décentralisées relativement au plan triennal 2015-2017. La consultation de ces ouvrages a été possible par le biais de l'internet.

La source primaire est quant à elle constituée d'enquêtes de terrain qui se déclinent sous deux angles : une observation de terrain et un questionnaire. Relativement à l'observation de terrain, il y a lieu de souligner notre présence à la « Foire, Forum, Carnaval de Bouaké » et au

concours de la meilleure cuisine du terroir de la région de Gbêkê dénommé « le prix Allou Konan » des éditions de 2016 et 2017. De cette présence, il a été possible d'appréhender l'implication touristique des populations locale et étrangère, des commerçants et surtout des collectivités décentralisées. Nous avons pu constater par ailleurs, la mobilisation de plusieurs couches socioprofessionnelles de Bouaké ainsi que de certains Maires venus des pays Ouest africains. Il s'agit entre autres du Maire de la commune de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), de Ziguinchor (Sénégal), de Porto-Novo (Benin), de Mopti (Mali). Des excursions effectuées avec la direction régionale du tourisme de Gbêkê ont permis de recenser certains sites touristiques. L'usage d'un appareil photographique numérique a permis d'en illustrer deux ainsi que leurs impacts environnementaux.

Au niveau de l'enquête par questionnaire, soulignons qu'une liste de questions relatives à l'effectif et la rémunération des employés a été adressée aux commerçants lors de la Foire, Forum, Carnaval de Bouaké, aux tenanciers de sites touristiques lors des excursions et aux tenanciers d'hôtels lors des inspections techniques menées par la direction régionale du tourisme de Gbêkê. L'inspection technique, ayant pour but de vérifier les commodités et les normes de construction des hôtels, a été l'occasion pour nous, d'y collecter également des données récentes relatives à la capacité d'accueil et au taux d'occupation hôtelier. Au total, 135 hôtels et 27 sites et potentialités touristiques ont été recensés à l'échelle de la région.

Le traitement des données collectées s'est fait manuellement. L'usage du logiciel Word version 2010 a servi au traitement de texte. Les graphiques ont été réalisés à partir du logiciel Excel version 2010. De plus, le logiciel QGIS Dufour 2.18 a été utilisé pour la réalisation des cartes.

II- RÉSULTATS

II-1 : GOUVERNANCE TOURISTIQUE MITIGÉE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION DE GBÊKÊ

II-1-1 : Politiques et actions remarquables menées par la direction régionale du tourisme

Dans l'optique de faire de la région de Gbêkê un pôle de développement touristique de la Côte d'Ivoire, la direction régionale du tourisme s'engage à promouvoir les potentialités touristiques de ladite région. Ainsi, plusieurs politiques et actions ont été entreprises par cette entité déconcentrée. En effet, sur proposition du directeur régional du tourisme de Gbêkê, le préfet de région a pris en 2014 un arrêté portant institution du concours de la meilleure cuisine du terroir. Ce fut l'année de la première édition du concours culinaire. Cette activité promotionnelle de la cuisine du terroir est organisée tous les deux ans par la direction régionale du tourisme. Plusieurs partenaires financiers œuvrent pour la réussite de cette activité culturelle et touristique. Il s'agit entre autres de l'honorable Allou Konan dont le concours culinaire porte le nom.

La direction régionale du tourisme de Gbêkê a également accompagné les potiers de Tanou-sakassou dans le cadre de la réhabilitation des sites touristiques. En effet, le centre artisanal des potiers de Tanou-sakassou a été dévasté par un incendie le 5 janvier 2016. Grâce à l'engagement, au dévouement de cette direction régionale à œuvrer dans l'intérêt de l'activité touristique et le développement socio-économique de la population locale, le ministère du tourisme a entièrement pris en charge la reconstruction de l'édifice parti en fumé. La photo n° 1 présente le centre artisanal reconstruit par le Fonds de Développement Touristique.

Photo n°1 : Centre artisanal reconstruit à Tanou-sakassou



Source : SAGNON Ibrahima, 2018.

Inauguré le 16 Juillet 2016, ce centre artisanal comporte une salle d'exposition, un four et un atelier de fabrication. C'est dans cet atelier situé à gauche de la photo que sont donnés aux pots, la taille, la forme et les dessins chargés de significations. À droite de la photo se trouve le four qui sert à la première cuisson des pots. La deuxième cuisson se fait en dehors du four par un recouvrement des pots avec de la paille et du bois brûlé. À l'arrière de ces deux édifices, se trouve la salle d'exposition des pots. C'est dans cette salle que tous les pots sont stockés en attendant des clients ou des salons du tourisme.

Hormis ces actions entreprises par la direction régionale du tourisme de Gbêké, il y a lieu de souligner l'organisation d'excursions en l'occurrence celle effectuée avec 400 agents de l'entreprise « Orange Côte d'Ivoire ». Cette visite guidée par la direction régionale du tourisme était relative à la découverte pour ces agents et à la promotion du masque Goly de Bendékouassikro. Il faut noter également l'excursion sur le site abritant le lac « Loka » et la colline « Fly » situé à Angouayaokro dans le cadre de la promotion de l'écotourisme.

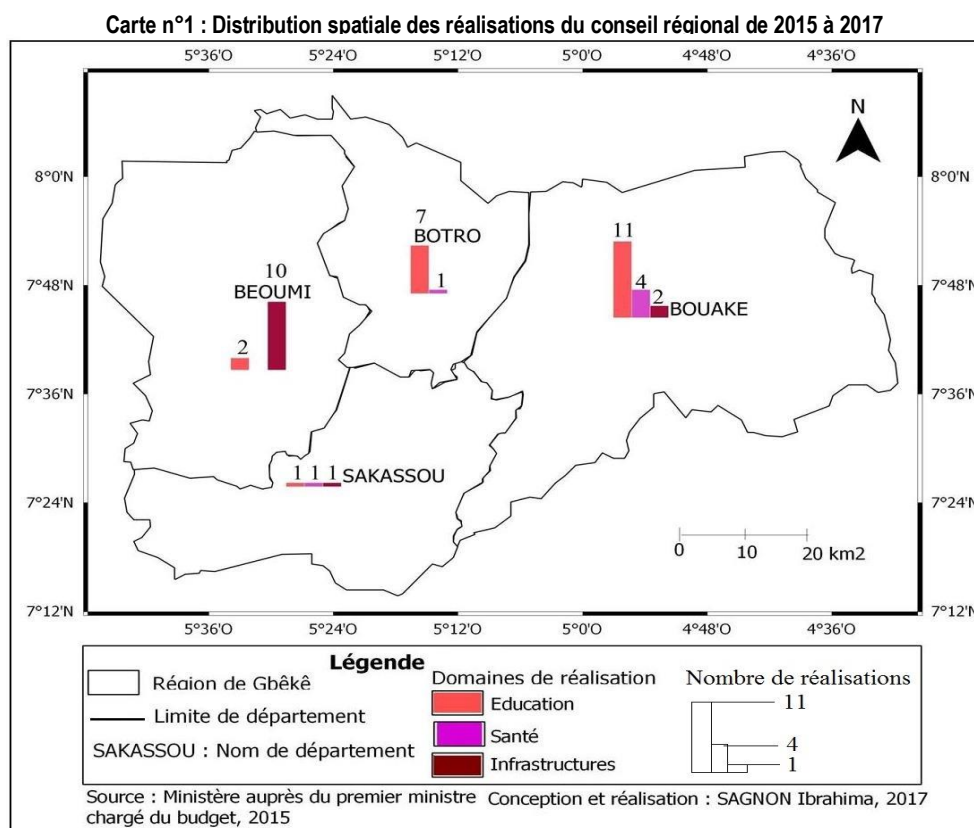
Par ailleurs, il a été aussi possible de participer à des inspections techniques des hôtels à l'échelle de la région de Gbêké. Elles avaient pour but de vérifier les commodités et les normes de construction de ces hôtels. Ainsi, certains hôtels ont été félicités et encouragés à toujours respecter les normes d'hôtellerie régies par le ministère de tutelle. Par contre, d'autres ont été interpellés à respecter ces normes. Cette interpellation s'est faite à travers des conseils et l'exhortation à la participation au concours du meilleur hôtel que compte organiser la direction régionale. À cet effet, plusieurs hôtels regroupés par catégorie seront mis à l'épreuve. Les critères de sélection des hôtels candidats sont bien attendus relatifs aux normes de construction (y compris le nombre de chambres), aux commodités et à l'hygiène. Ce concours vise donc à rehausser le niveau de l'hôtellerie dans toutes ses formes à l'échelle de la région de Gbêké. En trois années (2014-2016), les actions menées par la direction régionale du tourisme de Gbêké sont remarquables. Qu'en est-il des collectivités décentralisées ?

II-1-2 : Faible implication directe des collectivités décentralisées dans le secteur du tourisme

Selon la loi n° 2003-208 du 07 Juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'État aux collectivités territoriales en ses articles 11 et 15, les compétences en matière de promotion du tourisme attribuées à la région et la commune sont : l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional/communal de développement touristique en harmonie avec le plan de développement national/régional ; l'appui des actions locales de promotion touristique ; la création, l'équipement et la gestion des sites touristiques et des infrastructures de promotion du tourisme au niveau local. Pour leur fonctionnement et surtout pour la réalisation des projets d'investissements inscrits dans leur programme triennal, ces collectivités territoriales bénéficient de ressources propres collectées localement et d'une quote-part des impôts rétrocédés par l'État.

II-1-2-1 : Moindre implication touristique du conseil régional de Gbêké

Le programme triennal 2015-2017 du conseil régional a nécessité une dotation budgétaire de 1 364 052 108 F CFA, soit un budget de fonctionnement de 570 899 804 F CFA contre 793 152 304 F CFA pour les investissements. À cet effet, la priorité des investissements est accordée au secteur éducatif avec 43,5 % du budget. La carte n°1 présente les réalisations du conseil région durant cette période.



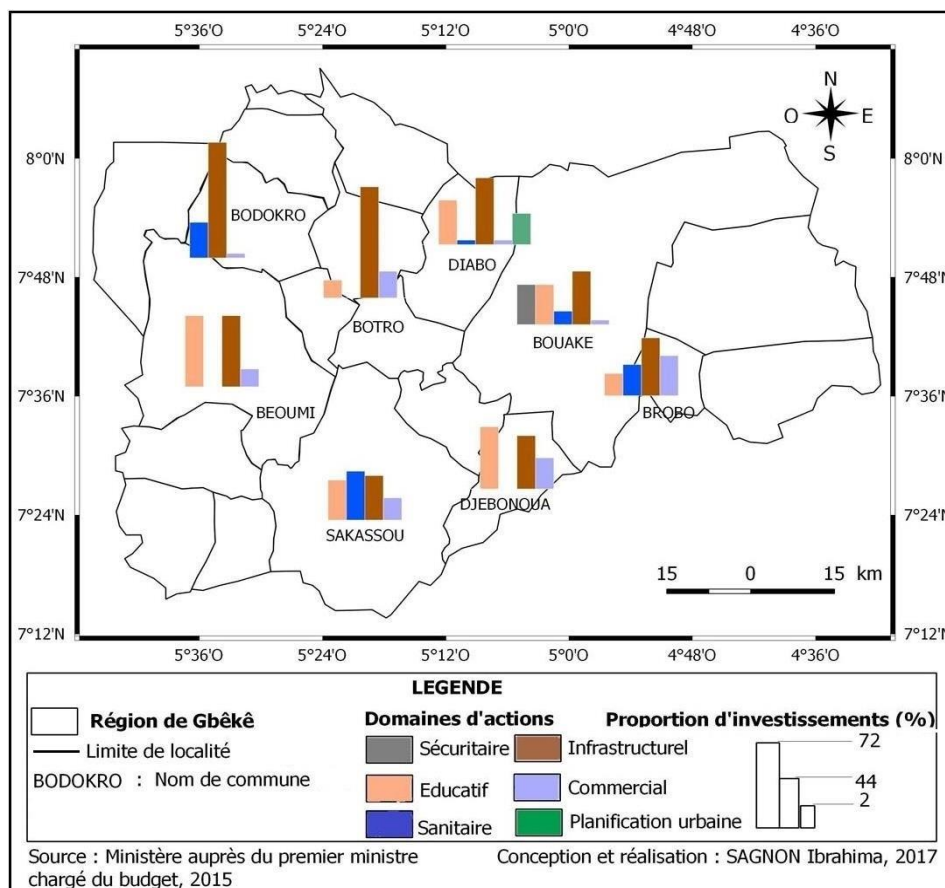
Durant la période allant de 2015 à 2017, le conseil régional de Gbêké a effectué des réalisations dans 3 domaines que sont l'éducation, la santé et les infrastructures avec une priorité accordée au premier. La raison de cette place de choix dans le plan triennal réside dans la politique nationale de l'école pour tous. Cette politique exhorte tous les parents à scolariser leurs enfants surtout au primaire, en établissant des actes de naissance pour ceux qui n'en ont pas et en leurs distribuant gratuitement des kits scolaires. Ce qui suscite un besoin en infrastructures éducatives tant en termes de classes qu'en termes de tables-bancs. À cet effet, le conseil régional a procédé à la réhabilitation de 2 bâtiments du lycée moderne de Béoumi et la construction d'écoles primaires constituées de 3 classes, d'un bureau et de latrines dans 21 localités dont 11 au sein du département de Bouaké, 7 à Botro, 2 à Béoumi et 1 à Sakassou. En fonction des besoins de la population, le conseil régional a également construit des centres de santé intégrés dans 6 localités dont 4 à Bouaké, 1 à Botro ainsi qu'à Sakassou. Dans le domaine des infrastructures, il y a lieu de souligner l'acquisition de 2 moteurs pour la niveleuse, la réalisation d'hydraulique villageoise améliorée, la construction d'un foyer polyvalent des jeunes, la construction d'ouvrages de franchissement sur 4 axes routiers et l'électrification de 5 villages.

Par ailleurs, des projets touristiques n'ont pas fait partie des priorités du conseil régional qui était à sa deuxième année d'érection. Même si certains projets touristiques ont été intégrés dans le programme d'investissements de 2017 (après ajustement), ils n'ont pas pu être réalisés. Il s'agit de l'aménagement de 4 sites touristiques. Toutefois, à l'instar de l'honorable Allou Konan, le conseil régional de Gbêké participe financièrement à l'organisation du concours de la meilleure cuisine du terroir depuis son institutionnalisation. En effet, il contribue à environ un tiers (1/3) du budget du concours culinaire. Cette « juste » contribution financière du conseil régional de Gbêké demeure ainsi limitée aux regards du budget qui lui est alloué et des nombreuses potentialités touristiques dont renferme la région.

II-1-2-2 : Actions des communes dans divers secteurs excluant le tourisme

Toutes les 8 communes de la région de Gbêké dispose d'un service socioculturel chargé de la promotion de la société, de la culture, de l'artisanat et du tourisme. Cependant, aucune d'elles ne bénéficie de budget pour la réalisation de ses projets. Ce qui l'amène à être tributaire des projets envisagés par le conseil municipal. En effet, lorsqu'une de ces communes est sollicitée pour accompagner une activité socioculturelle dans sa circonscription, le conseil municipal se réunie, fixe un budget pour cette activité. Ayant bénéficié d'une dotation financière de 858 008 967 F CFA pour leurs projets triennaux 2015-2017, ces 8 communes ont investi dans 6 domaines d'actions excluant le tourisme comme l'illustre la carte n°2.

Carte n°2 : Domaines d'investissements des communes de Gbêké de 2015 à 2017



Au travers de la carte n°2, il ressort que 4 communes (soit 50 %) ont plus investi dans le domaine des infrastructures. Il s'agit de Brobo, Diabo, Botro et Bodokro où les voies secondaires sont dans un état de dégradation et non électrifiées. Ainsi, les villages situés à des centaines de mètres de la voie principale bitumée font l'objet d'enclavement physique et fonctionnel. Ils sont difficilement accessibles et pour la plupart reliés par des motos-taxis. En plus des réalisations infrastructurelles non négligeables, trois 3 communes (soit 38 %) que sont Bouaké, Béoumi et Djébonoua ont investi prioritairement dans le domaine éducatif. Quant à la commune de Sakassou, elle a investi dans le domaine sanitaire à 31 % contre 29 % dans le domaine infrastructurel et 25 % dans l'éducation. Elle a fait de ces trois (3) domaines, une priorité. De façon spécifique, les actions entreprises par ces communes durant la période 2015-2017 sont : l'installation de forages, la réhabilitation de pompes villageoises, le reprofilage de la voirie, l'extension de réseau électrique, la construction d'écoles maternelles et primaires, la construction et l'équipement de centres de santé, la construction de hangars, de magasins et de marchés, la construction de commissariats et la réalisation d'études relatives au plan stratégique de développement local. Le tableau n°1 renseigne de façon détaillée sur les proportions d'investissements par domaine d'actions des communes de la région de Gbêké.

**Tableau n°1 : Répartition des proportions de dotations financières
des communes de Gbêké selon les domaines d'investissements de 2015 à 2017**

Communes \ Domaines d'investissements	Infras- Structurel	Éducatif	Sanitaire	Com- mercial	Sécuritaire	Plani- fication	Total (%)
Béoumi	44	44	0	12	0	0	100
Bodokro	72	0	23	5	0	0	100
Botro	69	11	0	18	0	2	100
Bouaké	33	27	10	5	25	0	100
Brobo	36	16	21	27	0	0	100
Diabo	42	30	4	4	0	20	100
Djébonoua	35	41	2	21	1	0	100
Sakassou	29	25	31	15	0	0	100
Total (%)	45	24,2	11,7	13,3	3,2	2,7	100

Source : Ministère auprès du premier ministre chargé du budget, 2015.

La lecture du tableau n°1 révèle une priorité des investissements communaux dans le domaine infrastructurel soit 45 % (reprofilage de routes, réhabilitation de pompes villageoises, extension de réseau électrique...). Certes, les municipalités s'inquiètent du bien-être socio-éducatif de leurs populations en y investissant aussi une grande partie des dotations financières qui leurs sont allouées, mais elles créent en cela moins de richesse. En effet, dans l'optique de créer plus de richesse et accroître davantage les recettes pour un développement local durable, ces communes devraient investir doublement dans les secteurs d'activités économiques. Le surplus de la richesse obtenue de ces activités économiques permettrait de réaliser les infrastructures de base. Ainsi, une place de choix devrait être accordée aux activités génératrices de revenus. Ce qui n'est pas le cas à travers la proportion d'investissements dans le domaine commercial qui s'élève à 13,3 %. Par ailleurs, le plan triennal 2015-2017 de ces 8 communes est dépourvu de projets touristiques.

Toutefois, la commune de Bouaké organise depuis 1964 un carnaval. Cet événement culturel et touristique s'appuie sur la contribution financière des partenariats signés entre la municipalité de Bouaké et certaines entreprises de la place notamment bancaires et de maisons de téléphonie mobile qui se charge d'une partie du budget alloué à l'organisation de la FFCB. Aussi, faut-il ajouter que l'autre partie du budget provient de la vente des stands et des dons de certains partenaires extérieurs (communes) tels que Villeneuve-sur-Lot en France, Reutlingen en Allemagne, Ziguinchor au Sénégal, Mopti au Mali, Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, Brescia en Italie, Beer Sheva en Israël et Porto au Portugal.

Cette faible implication directe des collectivités territoriales dans le secteur du tourisme contrarie le bon fonctionnement de l'activité qui se trouve dans un état embryonnaire.

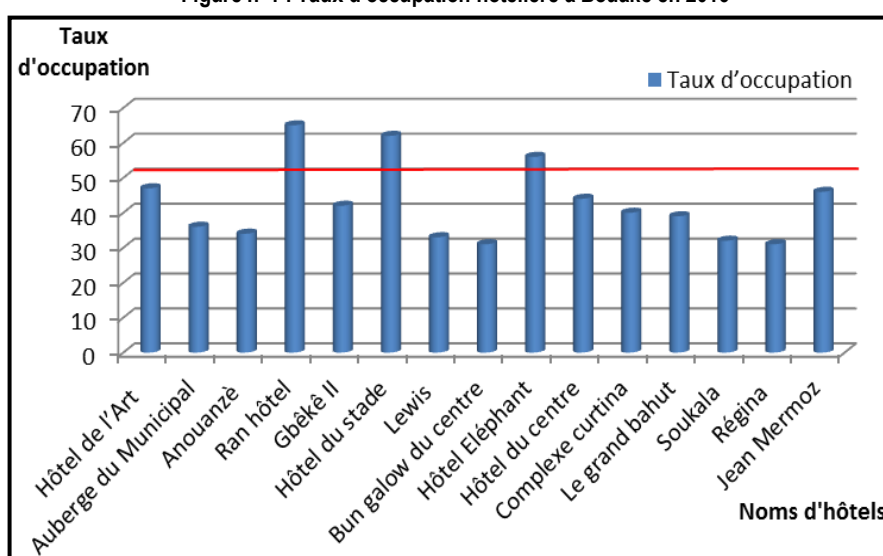
II-2 : ACTIVITÉ TOURISTIQUE EMBRYONNAIRE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION DE GBÊKÉ

II-2-1 : Faible taux d'occupation hôtelière à l'échelle de la ville de Bouaké

Dans l'optique d'acquiescer des données statistiques, la direction régionale du tourisme de Gbêké a procédé à la distribution de registres. À cet effet, elle n'a pu distribuer des registres que dans 39 hôtels sur les 135 (soit 28,88 %) que renferme la région en 2017. Cependant, seulement 15 d'entre eux (soit 38,46 %) situés à Bouaké ont pu renseigner les registres comme souhaité par la direction du tourisme. Pour ces hôtels, seule la préfecture de police est habilitée à contrôler les registres dont ils disposent : une manière pour eux d'échapper aux taxes hôtelières régies par

le ministère de tutelle. Ainsi, la direction régionale du tourisme s'approprie comme une intruse à la gestion des registres hôteliers. D'où la réticence des hôtels à se procurer le registre émanant de cette entité administrative. Il est donc indispensable de sensibiliser davantage les hôtels relativement à leurs devoirs vis-à-vis de la direction du tourisme et surtout en matière de données statistiques. De plus, il y a lieu de souligner l'inaccessibilité fonctionnelle des hôtels qui contrarie la distribution des registres. En effet, cette direction du tourisme ne bénéficie que d'un véhicule pour les tâches assignées au directeur. Le rattachement de la structure administrative aux hôtels situés à des dizaines de kilomètres à l'échelle de la région de Gbêkê est incertain. À partir donc de ces 15 hôtels situés à Bouaké (pôle hôtelier de la région), il est question d'appréhender le taux d'occupation hôtelière. À cet effet, se présente la figure n°1.

Figure n°1 : Taux d'occupation hôtelière à Bouaké en 2016



Source : Enquêtes personnelles, 2016.

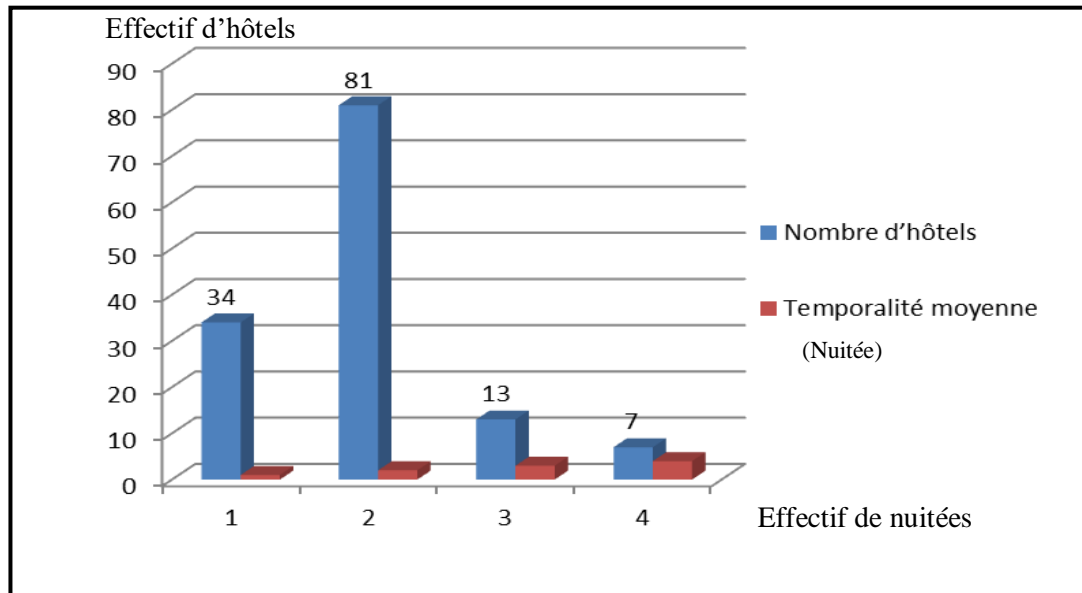
Au travers de la figure n°1, il ressort que 3 hôtels sur 15 (soit 20 %) ont enregistré un taux d'occupation supérieur à la moyenne (matérialisée en trait rouge). Il s'agit de Ran hôtel, hôtel du stade et hôtel Éléphant qui font partie des hôtels du tourisme d'affaires. Les commodités et le personnel qualifié dont ils font preuve attirent la clientèle. Ce qui se répercute sur la demande de nuitées d'où le taux élevé d'occupation soit respectivement 65%, 62 % et 56 %. Situé au Centre de Bouaké, Ran hôtel est le plus attractif en raison de son accessibilité physique et fonctionnelle. En ce qui concerne l'ensemble des hôtels de Bouaké, il y a lieu de souligner un faible taux d'occupation pendant l'année 2016. Il est égal à 42,53 %. Cette faible proportion signifie que Bouaké en particulier et la région de Gbêkê en général, enregistre peu de touristes. C'est l'expression d'une activité touristique embryonnaire due à l'insuffisance d'aménagement (43 %) et surtout de promotion (18 %) des potentialités touristiques qui demeurent inexploitées et répulsives. Cet état de fait résulte de la gouvernance limitée des collectivités locales en matière de tourisme.

II-2-2 : Courte temporalité des touristes à l'échelle de la région de Gbêkê

Il faut comprendre par temporalité des touristes, le temps que ceux-ci passent dans la région. Autrement dit, le séjour effectué par les touristes. À l'issue des enquêtes auprès des 135

hôtels de la région, il ressort que les touristes qui y sont enregistrés passent en moyenne 2 nuitées. Cette autre facette embryonnaire de l'activité touristique dans la région de Gbêké signifie que les touristes n'éprouvent pas l'intérêt à y rester. La figure n°2 présente les résultats relatifs à la temporalité des touristes à l'échelle de ladite région.

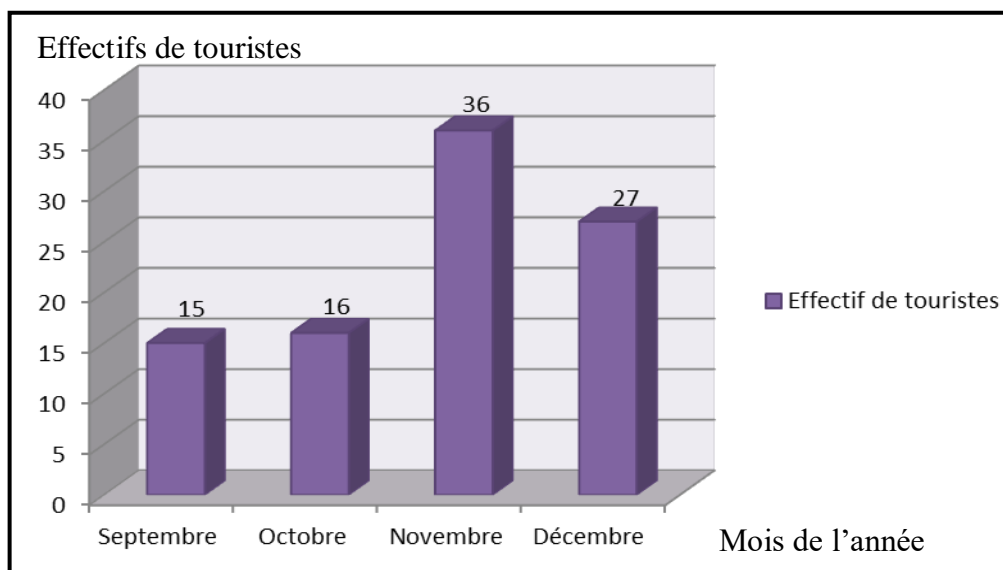
Figure n°2 : Temporalité moyenne des touristes dans la région de Gbêké



Source : Enquêtes personnelles, 2017.

La figure n°2 relève une faible temporalité (2 nuitées) des touristes dans la région de Gbêké. En effet, certaines potentialités touristiques nécessitent des travaux de valorisation tant en terme d'accessibilité qu'en terme de commodités. Elles sont laissées pour contre et se ruinent au fil du temps ne faisant donc pas l'objet de visite. Le concours culinaire ne dure qu'une seule journée et ne peut maintenir un touriste plus de 2 jours. Par contre, seul le carnaval de Bouaké dure longtemps (10 jours). Les 11 autres mois de l'année sont dépourvus d'événements d'envergure majeure susceptibles d'attirer et de maintenir les touristes. Le parc animalier N'zi River Lodge propose des packages touristiques à des frais inaccessibles pour des touristes nationaux. À cet effet, une visite journalière du parc par personne s'élève à 20 000 F CFA et de 90 000 à 120 000 F CFA y compris l'hébergement et la nourriture. Toutefois, d'autres touristes provenant de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne se font le plaisir de passer en moyenne 4 nuitées dans ce parc animalier. Une temporalité un peu plus élevée que la moyenne hôtelière mais à l'effectif restreint comme en illustre la figure n°3.

Figure n°3 : Effectif de touristes au parc animalier N'zi River Lodge en 2017



Source : SORO Kolo, 2017.

La figure n°3 relève l'effectif de touristes sur seulement 4 mois de l'année 2017 comme soumis par le service commercial du parc animalier lors de l'enquête. Ainsi, de Septembre à Octobre, le parc a enregistré 31 touristes contre 63 de Novembre à Décembre soit le double. Cette augmentation significative du nombre de touristes se justifie dans la mesure où les deux premiers mois se caractérisent par une saison pluvieuse avec des pistes de randonnée et d'excursion impraticables. Durant cette période pluvieuse, les animaux se réfugient et ne sortent que rarement aux désarrois des touristes venus à leur découverte. Ce qui ne motive pas les touristes à s'y séjourner pendant cette période et à être contraints de se contenter de la cuisine locale et des bungalows écologiques. Les deux derniers mois à savoir Novembre et Décembre se caractérisent quant à eux, par une saison sèche avec la présence de l'harmattan. En plus des pistes praticables et de la sortie des animaux de leurs cachettes saisonnières, cette fin d'année constitue des congés pour certaines familles qui préfèrent les passer loin de la ville en l'occurrence à N'zi River Lodge.

II-3 : IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DANS LA RÉGION DE GBÊKÉ

II-3-1 : Faible contribution de l'activité touristique au développement socio-économique dans la région de Gbêké

II-3-1-1 : Une activité touristique peu profitable aux potiers de Tanou-sakassou

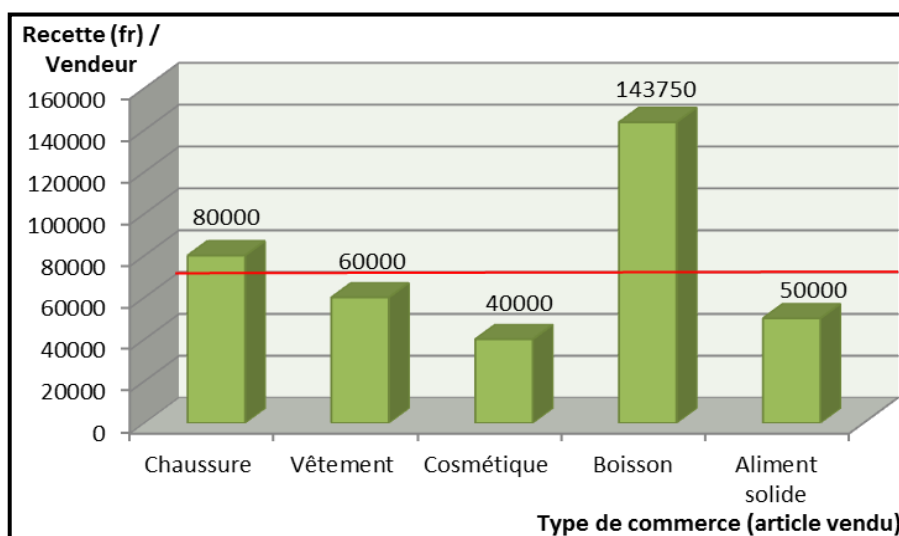
Le savoir-faire de la poterie permet de créer de la richesse dans le village de Tanou-sakassou. Des touristes venus de l'occident particulièrement de la France et de l'Angleterre s'y rendaient dans le but de découvrir la dextérité avec laquelle les potiers façonnent l'argile. Ce qui a valu des partenariats entre ceux-ci et les touristes européens. À leur passage dans ce village, ces touristes achetaient des pots en souvenir de leurs visites. L'argent obtenu de l'achat de ces pots a permis aux potiers de satisfaire leurs besoins économiques, notamment acheter des

vêtements, scolariser leurs enfants. La poterie à Tanou-sakassou rassemblait 24 personnes. Au nombre de 16 à ce jour, les potiers gagnent en moyenne une rémunération mensuelle de 90 000 F CFA par personne. Cette rémunération légèrement supérieure au Smig ivoirien (60.000 F CFA) est due à la rareté de touristes qui demeurent les potentiels clients.

II-3-1-2 : Apport de l'activité touristique au niveau du commerce et du transport

Dans l'optique d'appréhender les impacts de l'activité touristique au niveau du commerce, il a été question d'enquêter 5 commerçants durant la Foire Forum Carnaval de Bouaké (FFCB) 2017. La figure n°4 permet d'appréhender les différentes rémunérations de ces commerçants.

Figure n°4 : Répartition individuelle des recettes par type de commerce



Source : SORO Kolo, 2017.

Au regard de la figure n°4, il transparaît une proportion de 60 % des activités commerciales (3/5) permettant de bénéficier d'une recette supérieure ou égale au Smig. Les autres types de commerce à savoir la vente des articles cosmétiques et d'aliments solides, procurent une rémunération en deçà du Smig. Ainsi, l'activité touristique en général et la Foire Forum Carnaval de Bouaké en particulier contribue faiblement au développement socio-économique de Gbêké.

Bien que faible, le poids socio-économique de l'activité touristique dans le secteur du transport s'appréhende à travers les agences de location de véhicules. En effet, il y a lieu de relever l'existence de l'entreprise Fofana située à environ 100 m de la gare de SITARAIL à Bouaké. Cette entreprise compte 4 chauffeurs et 2 mécaniciens qui interviennent occasionnellement pour l'entretien et la réparation des véhicules. La rémunération des chauffeurs varie en fonction des recettes. Pour une voiture mise en location à 30.000 F CFA le jour, le chauffeur bénéficie d'un tiers (soit 10.000 F CFA) et les deux autres tiers (soit 20.000 F CFA) reviennent au chef d'entreprise qui occupe la fonction de comptable. En fonction des tâches exécutées, la rémunération des mécaniciens se fait par négociation. Les raisons de ces formes de rémunération résident dans les petits chiffres d'affaires enregistrés. Sur la base de 5 véhicules en moyenne mis en location par mois, le chiffre d'affaires mensuel s'élève à environ 150.000 F

CFA. Faisant face aux taxes communales, à l'impôt et à l'entretien des voitures, le chef d'entreprise ne peut donc pas offrir à ses employés un salaire supérieur ou égal au Smig. Leurs permettre de vaquer à d'autres occupations et leurs faire appel si besoin se présente, est l'alternative mise en place pour le fonctionnement de l'entreprise. Le développement de l'activité touristique serait donc salubre pour les agences de location de véhicules qui se verront sollicités pour des visites touristiques. Ainsi, s'appréhende l'apport socio-économique de l'activité touristique dans les secteurs du commerce et du transport à l'échelle de la région de Gbêké.

II-3-1-3 : L'activité touristique : une source d'emplois hôteliers aux salaires moindres

L'exploitation des réceptifs hôteliers fait intervenir une variété de services socio-professionnels parmi lesquels figurent : la sécurité, la réception, la restauration, l'entretien et l'hygiène, la buanderie et la lingerie, le service d'étage, le service commercial et marketing, les bagagistes et les chasseurs (guides à l'intérieur d'hôtel), la conciergerie (réservée pour les services annexes des clients), la comptabilité et le service administratif. Ainsi, plusieurs couches socio-professionnelles interviennent dans l'exploitation des 11 hôtels du tourisme d'affaires (proposant des nuitées) de la région. Pour les 124 autres hôtels (de passage ou de passe), les services socio-professionnels se résument à la réception, la comptabilité, la buanderie et la lingerie. Au regard de ces services socio-professionnels, se pose une interrogation qui est de savoir l'effectif d'employés hôteliers à l'échelle de la région de Gbêké. La réponse à cette préoccupation se trouve dans le tableau n°2.

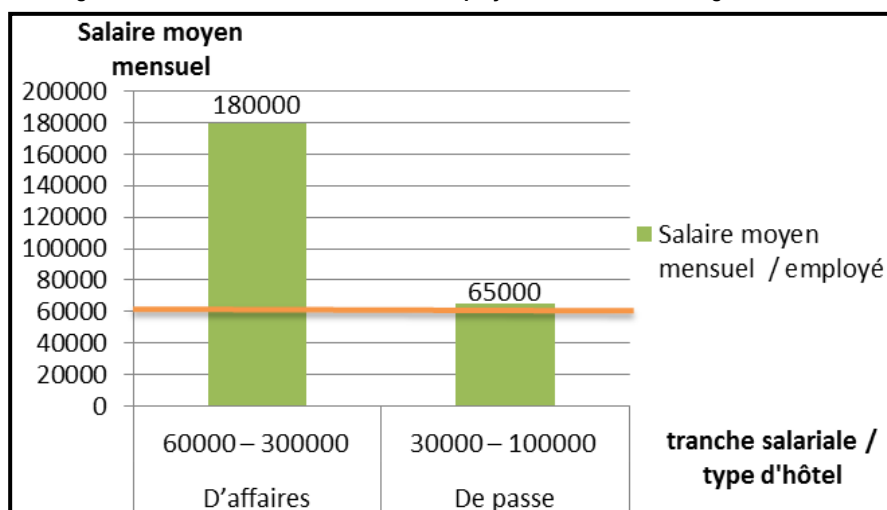
Tableau n°2 : Répartition d'employés hôteliers selon le genre dans la région de Gbêké

	Masculin	Féminin	Total
Effectif d'employés	168	479	647
Proportion (%)	26	74	100

Sources : Direction Régionale du Tourisme de Gbêké ; Enquêtes personnelles, 2017.

La forte représentativité des femmes (74 %) dans l'hôtellerie à l'échelle de la région de Gbêké est relative aux services socio-professionnels. En effet, les 124 hôtels de passe dans la région (soit 91,85 %) se contentent de la réception, la comptabilité et surtout la buanderie et la lingerie qui sont des fonctions réservées aux femmes selon la culture ivoirienne. Pour l'exécution de ces fonctions, les hôtels de passe en grand nombre embauchent alors beaucoup plus de femmes que d'hommes. C'est la raison pour laquelle la proportion féminine est autant plus élevée. Par ailleurs, les employés hôteliers bénéficient d'une rémunération qui varie d'un hôtel à l'autre. Dans l'optique d'appréhender les retombées économiques de l'activité touristique en faveur de ces employés, il a été question d'établir des tranches salariales selon les types d'hôtels comme présentées à travers la figure n°5.

Figure n°5 : Rémunération salariale des employés hôteliers dans la région de Gbêké



Sources : DRTG ; Enquêtes personnelles, 2017.

Au travers de la figure n°5, il ressort deux tranches salariales des employés à savoir de 60 000 – 300 000 F CFA dans les hôtels du tourisme d'affaires et de 30 000 – 100 000 F CFA dans les hôtels de passe. Ainsi, la moyenne salariale mensuelle d'un employé hôtelier à l'échelle de la région de Gbêké est respectivement de 180 000 F CFA et de 65 000 F CFA. Pour un effectif de 203 employés des hôtels du tourisme d'affaires et 444 des hôtels de passe, les salaires moyens mensuels s'élèvent respectivement à 36 540 000 F CFA et 28 860 000 F CFA pour un total de 65 400 000 F CFA. L'activité touristique contribue alors au développement socio-économique de la région de Gbêké. Toutefois, le salaire moyen par mois d'un employé d'hôtels d'affaires est largement supérieur au Smig (matérialisé sur le graphique par un trait de couleur orange) ; tandis que celui d'un employé d'hôtels de passe est quasiment égal au Smig. De ce fait, la majorité des employés hôteliers de la région de Gbêké bénéficie du plus petit salaire en Côte d'Ivoire car exerçant à 68,62 % dans les hôtels de passe. Ainsi, s'appréhende la moindre contribution de l'activité touristique dans le développement socio-économique de Gbêké.

II-3-2 : Impacts environnementaux de l'activité touristique dans la région de Gbêké

II-3-2-1 : Pollution de cours d'eau induit par les teinturières à Djambrou

De prime à bord, toutes les localités sont soumises à des effets environnementaux liés à l'activité touristique. Toutefois, des spécificités se distinguent selon les techniques adoptées, la vulnérabilité des sites concernés, et la fréquence d'exploitation de ces sites. Ainsi, à l'échelle de la région de Gbêké, l'activité touristique favorise la dégradation de l'environnement. En effet, les teinturières à Djambrou (Dar Es Salam) exploitent un site qui leurs offre permanemment de l'eau. Il s'agit d'un cours d'eau qui traverse certains quartiers de la commune de Bouaké. La teinture à l'indigo se faisant dans ce cours d'eau, ne lui laisse aucune chance d'échapper à la pollution. La décoction des feuilles de l'indigo mélangée aux grains de javel donne une couleur noirâtre à l'eau qui ruisselle. La planche n°1 présente les étapes de la pollution du cours d'eau par la teinture à l'indigo à Djambrou.

Planche n°1 : Étapes de la pollution de cours d'eau par les teinturières à Djambrou



Source : DIARRASSOUBA Bazoumana, 2017.

La planche n°1 présente 3 étapes de la pollution du cours d'eau. L'étape n°1 à la photo 1a montre deux teinturières dans le cours d'eau ; L'une débout et l'autre abaissée en train de laver des tissus teints de la décoction issue de la cuisson des feuilles d'indigo. L'étape n°2 à la photo 1b présente 2 bassines avec pour contenu des tissus en train d'être teints. L'étape n°3 à la photo 1c présente le cours d'eau de couleur noirâtre une fois que les teinturières y aient versé la décoction. Par ricochet, cette pollution d'eau pourrait affecter la santé des populations. En effet, les teinturières qui ont les pieds dans cette eau polluée sans protection et les utilisateurs se trouvant en aval du cours d'eau s'exposent à des maladies hydriques telles que la bilharziose, la diarrhée. Ce cours d'eau est par ailleurs utilisé pour l'élevage et les cultures maraichères notamment celle des laitues. À travers donc la consommation de ces aliments contaminés par l'eau polluée du cours d'eau, les populations s'exposent bien attendu au choléra et à la fièvre typhoïde.

II-3-2-2 : Dégradation de l'environnement induite par la poterie à Tanou-sakassou

En Côte d'Ivoire, certaines localités sont réputées pour la poterie. Il s'agit de Katiola dans la région du Hambol, les villages d'Ouassou et de Tanou-sakassou dans la région de Gbêké. Pour mener cette activité de poterie, l'usage de l'argile demeure indispensable. Ainsi, les potiers de Tanou-sakassou en particulier, disposent de 2 carrières. Après y avoir prélevé un échantillon d'argile et testé à la fabrication de pots, ces potiers ont jugé de qualité cette argile et ont retenus ces carrières. La première carrière est distante du village de 2 kilomètres. L'extraction d'argile et son transport au centre artisanal restent des tâches pénibles pour les potiers. En plus de rencontrer des cailloux lors du creusage, les potiers doivent atteindre environ 2 mètres de profondeur afin d'accéder à l'argile. Pour une mobilisation de 8 personnes, la quantité d'argile extraite ne remplit pas un tricycle qu'il va falloir porter sur la tête ou à l'aide d'une brouette. Au regard de cette difficulté d'accès à l'argile, les potiers de Tanou-sakassou optent pour une deuxième carrière plus accessible qui leurs procure 5 fois plus d'argile. Depuis 2009, ils exploitent cette carrière située en bordure de route à environ 300 mètres du village. Le transport d'un tricycle d'argile de la carrière au centre artisanal coûte aux potiers la somme de 5.000 F CFA. Cependant, l'extraction de l'argile engendre des effets néfastes sur l'environnement comme l'illustre la planche n°2.

Planche n°2 : État des lieux de la deuxième carrière des potiers à Tanou-sakassou



Source : DIARRASSOUBA Bazoumana, 2017.

La planche n°2 traduit une dégradation de l'environnement qui s'appréhende sous trois angles à savoir la perte du couvert végétale, l'érosion et la diminution de la biodiversité. L'existence de plants aux alentours des creux confirme les propos des potiers selon les lesquels ce site était couvert de végétaux avant son exploitation. L'extraction d'argile en ce site nécessitant le désherbage, favorise l'érosion hydrique du sol dans la mesure où la prairie assure un couvert permanent qui tamponne efficacement les eaux de ruissellement. Dépourvu de couvert végétal, le sol est ainsi exposé aux radiations solaires. Il devient imperméable, s'appauvrit en matières organiques au détriment des pratiques culturelles qui demeurent la principale source de subsistance et de revenus des habitants de Tanou-sakassou. De plus, le sol qui permet la rétention et la circulation de l'eau est un milieu vivant où des bactéries, champignons, et insectes de tous genres habitent. Son érosion anthropique contribue alors à une diminution de la biodiversité (micro-organismes). Tel est le cas en cette carrière d'argile. Par ailleurs, le sous-sol ainsi exposé devient très vulnérable à l'érosion hydrique et l'érosion éolienne. Ce qui amplifie la dégradation de l'environnement.

III- REVUE DES ÉCRITS

II-1 : GOUVERNANCE TOURISTIQUE EN AFRIQUE SEPTENTRIONALE

Depuis les années 60, l'Afrique du Nord constitue un espace géographique ayant développé l'activité touristique dans la plupart de ses pays. Alors que les pays voisins se lancent dans la course au tourisme international, l'Algérie reste à l'écart en ne consentant que des investissements modérés dans le développement d'infrastructures touristiques. Le manque d'infrastructures touristiques ne constitue pas la seule raison du retard conséquent en matière de tourisme en Algérie ; d'autres raisons sont aussi importantes. Bien que l'Algérie renferme dans ses terres un riche patrimoine naturel et architectural, l'absence de la mise en valeur de ces sites qui sont souvent délaissés ou abandonnés, freine le développement touristique. Par ailleurs, la mauvaise communication et le manque de visibilité sur le plan international et même local du patrimoine mobilier et immobilier, à cause d'une stratégie défailante de la promotion de la destination Algérie, empêchent l'arrivée massive de touristes étrangers. Cependant, la principale raison de ce retard est que l'État algérien a toujours misé sur un développement économique basé sur les hydrocarbures (BEN ATTOU ; FAOUZI ; AIT HAMZA, 2018). Selon le ministère algérien du tourisme et de l'artisanat, l'État algérien revoit sa stratégie en matière touristique en 2000. Mais, ce n'est qu'en 2008 que cette volonté s'affiche clairement à travers la publication d'un schéma directeur d'aménagement touristique définissant les stratégies et les objectifs à l'horizon 2025. BIDEZ (2015) souligne qu'en raison du déficit d'infrastructures ainsi que des problèmes liés au terrorisme dans la zone saharienne, les responsables algériens ont tendance à mettre d'abord l'accent sur le développement du tourisme domestique.

SOUISSI (2007) précise que dès 1961, le gouvernement tunisien décide de s'aventurer dans le secteur du tourisme. Il affirme qu'entre 1962 et 1968, près de 15 millions de dinars ont été investis par l'État, 35 000 lits ont été construits, le nombre de touristes internationaux a été multiplié par huit (de 50 000 à 400 000) et 15 000 emplois ont été créés. Fondé sur cet effort initial des autorités, le démarrage touristique a été appuyé par le secteur privé : les tour-opérateurs européens ont soutenu avec énergie cette destination naissante ; les opérateurs tunisiens se sont vite mis à investir dans l'hôtellerie. Ce qui va renforcer les liens entre le développement touristique tunisien et le secteur privé. Pour encourager les investissements dans

le tourisme, le gouvernement tunisien engage plein de facilités : dégrèvements fiscaux, exonérations d'impôts sur les bénéfices, facilités d'accès à la propriété foncière de projets institutionnels et projets privés mixtes associant des banques et des opérateurs nationaux (portage). C'est en grande partie grâce à ce tissage que le secteur touristique a connu une dynamique et une extension propice à l'éclosion d'un tourisme de masse qui a produit d'importants effets d'entraînement sur le reste de l'économie.

Ainsi, la Tunisie et le Maroc ont élevé le tourisme au rang de l'une de leurs principales sources de devises. À titre d'illustration, l'artisanat boosté par le tourisme occupe 1 million d'individus au Maroc et environ 260 000 personnes en Tunisie. Le tourisme rapporte entre 4 et 5 milliards de dollars au Maroc et à la Tunisie. La contribution de ce secteur en pourcentage du PIB est de 5,6 % au Maroc et 7,6 % en Tunisie (World Travel and Tourism Council, 2004). Ces résultats sont à l'actif des gouvernants. Au Maroc par exemple, il s'est agi de créer cinq zones d'aménagements touristiques dont quatre sur le littoral et une à l'intérieur du pays : Tanger, Smir, Al Hoceima, Agadir, Grand-Sud et les circuits des villes impériales. Les organes de montage et d'application des projets étaient des sociétés publiques d'aménagement mises en place, en l'occurrence la Société Nationale d'Aménagement de la Baie de Tanger (SONABT), créée en 1967, et la Société Nationale d'Aménagement de la Baie d'Agadir (SONABA), créée en 1973. Ces aménagements localisés correspondaient à des impératifs : d'une part, faire face à la spéculation foncière qui commençait à se développer, surtout à Tanger, d'autre part, rétablir la ville d'Agadir, qui venait de sortir d'un tremblement de terre dévastateur (GEOBUNNIK, 2013). Aujourd'hui, l'État reste au Centre de l'aménagement touristique car il institutionnalise et planifie l'action, produit le foncier à des prix « compétitifs » allant jusqu'à 50 % de sa valeur, oriente et produit les documents d'urbanisme, aménage, équipe, en partie par le biais des organes décentralisés (les collectivités locales) et déconcentrés (les walis), et assure enfin le contrôle et le suivi des travaux sur le terrain.

III-2 : STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Confronté depuis 1966 à la baisse de sa production arachidière (sécheresses de 1967, 1968, 1969) et des cours des oléagineux, le Sénégal a fait du tourisme une priorité depuis le troisième plan de développement économique et social. En l'absence d'un plan national de développement touristique, le tourisme sénégalais s'est développé de façon désorganisée jusqu'au début des années 1970. Pour mettre de l'ordre et en même temps relancer ce secteur, les autorités avec l'aide de la Banque Mondiale ont demandé la mise sur pied de plans régionaux de développement touristique. Sur le plan administratif, ce démarrage du tourisme a été marqué par deux faits importants : la création de la délégation générale du tourisme, instituée par le décret du 2 Octobre 1971 et la loi 72-43 du 12 Juin 1972 portant code des investissements. Une diversification et une décentralisation de l'activité touristique étaient également nécessaires car en 1972, 90 % de la capacité d'hébergement du pays se trouvaient dans la région du Cap-Vert. C'est dans la perspective d'un meilleur équilibre de l'activité touristique que le plan d'aménagement touristique de la Petite Côte a été réalisé. Le tourisme sénégalais qui était en gestation en 1970 prend de plus en plus d'importance dans l'économie nationale. De 1970 à 1980, le nombre de lits a été multiplié par 13, celui des emplois directs par 14. Les emplois directs qui évoluent proportionnellement à la capacité d'hébergement représentent chaque année

environ 5 % du total des emplois offerts par l'activité économique du pays. Le tourisme est aussi un facteur important d'amélioration de la balance des paiements du Sénégal. De 1,4 milliard en 1970, les recettes touristiques ont été évaluées à 18,6 milliards de F CFA en 1980.

Durant cette même année de sécheresse, donc de baisse de la production arachidière et des cours des phosphates, le tourisme représentait 18 % des recettes d'exportation du Sénégal. Arrivèrent ensuite l'arachide 17,57 milliards de F CFA et les phosphates et engrais 16,46 milliards. La Petite Côte dont la clientèle vient essentiellement des pays de l'Europe occidentale a accueilli en 1980 quelque 30 000 touristes sur un total national de 220 000 (CISS, 1983). La principale caractéristique de cette clientèle est la durée moyenne de séjour qui est de 8,7 jours pour une moyenne nationale de 4,2 jours. Les touristes sont envoyés par des tour-opérateurs basés en Europe et aux USA. Les établissements hôteliers de la Petite Côte ont réalisé en 1981 un taux d'occupation moyen d'environ 64,8 %, légèrement supérieur à la moyenne nationale. 80 % de la clientèle accueillie en 1981 était constituée par des français et des allemands ; environ 53,4 % de français et 26,8 % d'allemands. Il faut également noter que les investissements touristiques n'ont cessé d'augmenter depuis le deuxième plan. De 700 millions de F CFA, ils sont passés à plus de 23 milliards au cours du cinquième plan (1977-1981). Avec 7 810 lits, un aéroport international et de nombreux sites touristiques, le Sénégal est l'un des pays les plus visités d'Afrique occidentale (CISS, 1983).

Après avoir longtemps bénéficié d'un exceptionnel environnement de paix et d'une stabilité politique qui a favorisé son développement, le tourisme ivoirien a connu de fortes perturbations liées aux différentes crises militaro-politiques de 1999 à 2011. En effet, de 376 000 touristes en 1999, le nombre de touristes a chuté à 120 000 en 2004 (soit une chute de 68,08 %). À la fin de ces crises, le gouvernement ivoirien s'est engagé à assurer un redécollage, avec l'ambition d'atteindre désormais 500 000 touristes chaque année. Sur cette base, « Côte d'Ivoire Tourisme » a été créé, dans le but de promouvoir le riche patrimoine touristique ivoirien (DRAME ABIBATA cité par BEN ATTOU ; FAOUZI ; AIT HAMZA, 2018). En alliant diversité artisanale et richesse culturelle à la pratique du tourisme, l'exécutif s'est donné les moyens de voir émerger une activité touristique conforme aux objectifs nationaux. Pour mieux asseoir cette activité et diversifier les offres touristiques de découvertes, les autorités ivoiriennes ne se sont pas limitées à la promotion de la diversité socioculturelle. Elles ont mis la biodiversité végétale et animale au service de l'activité touristique (N'GORAN ; ALOKO, 2017). L'État a également créé dans la région du Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, un pôle de développement touristique centré sur Monogaga. Le littoral Sud-Ouest qui occupait le rang de cinquième zone touristique du pays (HAUHOUOT, 1978) se présente aujourd'hui comme la deuxième région touristique après le littoral Sud-Est (APHING-KOUASSI, 2001). En outre, l'État a procédé à la réhabilitation de 5 ex-hôtels SIETHO et la construction de 25 hôtels 3 étoiles dans les capitales régionales. Les objectifs poursuivis sont ceux de doter la Côte d'Ivoire en infrastructures hôtelières (DRAME ABIBATA cité par BEN ATTOU ; FAOUZI ; AIT HAMZA, 2018).

L'on souligne aussi l'établissement d'un document de politique générale du tourisme fixant le cadre logique et institutionnel dans lequel s'inscrivent toutes les actions de développement et de promotion du secteur. La principale mesure législative destinée à accompagner les réformes concerne la mise en place du code du tourisme en 2014 (MINISTÈRE DU TOURISME DE CÔTE D'IVOIRE, 2014). Pour apporter un brin de solution à l'inaccessibilité de certains sites touristiques, une ressource envisagée par Côte d'Ivoire Tourisme est la mise en

exergue des attributions des collectivités territoriales. Leurs compétences dans le secteur peuvent être mises à profit pour pallier l'insuffisance. Ces compétences fournissent des mesures pour mobiliser des ressources dédiées à la promotion de la destination ivoirienne en Côte d'Ivoire et à l'étranger. Elles sont susceptibles de rassembler tous les acteurs autour d'une stratégie commune d'actions et d'encourager les professionnels à agir sur un projet commun, pour une promotion plus efficace de l'offre touristique locale, puis nationale (MTCI, 2014).

Selon les chiffres communiqués le Jeudi 20 avril 2018 par Côte d'Ivoire Tourisme, l'organe en charge de la promotion du secteur, le tourisme et les voyages ont enregistré en 2014, une véritable hausse, pour représenter jusqu'à 4,5 % du PIB. En 2015, ce taux a connu une nouvelle hausse, quoique légère, pour s'établir à 4,8 % selon cet organe de promotion, qui précise la prépondérance du tourisme intérieur ou local (domestique). Elle représente en effet 62 % de l'économie de la Côte d'Ivoire en matière de services, avec plus de 700 000 touristes ivoiriens en 2015. Toujours en 2015, les recettes directes générées par le secteur du tourisme et du voyage ont été estimées à environ 419 milliards de F CFA (638 millions d'euros), avec 44,4 % d'apport du tourisme de loisirs et 55,6 % du tourisme d'affaires. L'année d'après, c'est-à-dire en 2016, 150 000 emplois directs et plus de 300 000 emplois indirects ont été créés dans le secteur du tourisme en Côte d'Ivoire (JOHNSON, 2017).

Cependant, le progrès obtenu après plusieurs stratégies de relance, fut contrarié par un attentat. Située près d'Abidjan, la station balnéaire de Grand-Bassam, très prisée des ivoiriens et des étrangers, a connu en effet un attentat meurtrier le dimanche 13 Mars 2016. Il s'agit de 3 assaillants qui avaient remonté la plage, fusillant la population balnéaire et attaquant plusieurs réceptifs hôteliers. Ils ont assassiné une vingtaine de personnes ce jour-là. L'année 2016 a donc enregistré une baisse de l'activité touristique soit 0,9 % du PIB. Pour le directeur de l'Office National du Tourisme (ONT), les touristes ont passé le cap de l'attentat djihadiste en ce sens que Grand-Bassam et Assinie (autre station balnéaire) enregistrent les taux de fréquentation les plus élevés du pays (JOHNSON, 2017).

Toutefois, le tourisme ivoirien ne compte pas dormir sur ses lauriers car le ministère de tutelle se prépare à augmenter le budget du Fonds de Développement Touristique (FDT) au travers d'une stratégie en cours d'élaboration. En effet, la banque d'investissement du groupe marocain Attijariwafa Bank vient d'annoncer deux fonds d'investissements en Côte d'Ivoire, destinés à financer le secteur. Dédié au secteur touristique et hôtelier, le premier devra aider à consolider son financement, alors que le second devra permettre, entre autres, d'orienter l'épargne institutionnelle vers le tourisme en Côte d'Ivoire. En outre, le ministre du tourisme a présidé le mercredi 03 Mai 2018 à Éden Golf Hôtel d'Abidjan, un séminaire d'informations sur la stratégie ivoirienne de développement touristique 2018-2025 baptisée « Sublime Côte d'Ivoire ». Cette initiative qui s'inscrit dans le cadre de la politique de promotion de la Côte d'Ivoire a été l'occasion pour les différents responsables du ministère d'avoir une bonne compréhension de la vision et de la nouvelle stratégie du tourisme. Le plan stratégique de développement décliné en neuf projets d'aménagements essentiels devrait faire de ce secteur, un moteur de croissance. Selon le ministre, la mise en œuvre de cette stratégie devrait à terme, permettre au tourisme de participer pour 7 à 8 % au PIB. Il a relevé par la suite que le pays disposait de nombreux atouts pour se distinguer au plan international, notamment avec la mise en place d'un plan stratégique qui mobilisera 3 200 milliards de F CFA d'ici à 2025 et permettra à la Côte d'Ivoire d'intégrer le top 5 des destinations touristiques en Afrique. Cette stratégie qui entre dans la vision du

gouvernement ivoirien devrait générer, toujours selon le ministre, plus de 600 000 emplois et faire de la Côte d'Ivoire, un hub touristique.

CONCLUSION

Dans une vision de gouvernance territoriale, la Côte d'Ivoire a adopté une politique administrative au lendemain de son accession à l'indépendance. Cette politique bilatérale de gouvernance a abouti à la mise en place d'entités déconcentrées et décentralisées. Relativement au secteur du tourisme, il s'agit de la direction régionale du tourisme, des communes et du conseil régional de Gbêké. Ces organismes en charge du développement local, reçoivent de l'État ivoirien des subventions pour la réalisation de leurs projets respectifs. Cependant, le secteur du tourisme demeure au second plan pour la plupart de ces collectivités. À cet effet, la gouvernance touristique de la région de Gbêké repose sur la direction régionale. Par conséquent, l'implication limitée des collectivités décentralisées dans ce secteur, conduit à une activité touristique embryonnaire dans ladite région. Par ricochet, les employés hôteliers et les artisans perçoivent des rémunérations mensuelles qui avoisinent le Smig ivoirien. Ainsi, s'appréhende l'influence de la gouvernance touristique sur le développement de la région de Gbêké.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BENSAHEL (Liliane), DONSIMONI (Myriam), *Le tourisme, facteur de développement local*, Presses universitaires de Grenoble, Grenoble, 1999, 109 p.
- BLANCHARD (Raoul), « Le tourisme », dans Raoul Blanchard (dir.), *Le Canada français : Province de Québec*, Étude géographique, Montréal, Fayard, 1960, p. 240.
- BOYER (Marc), *Histoire générale du tourisme du XVI^e au XXI^e siècle*, Le Harmattan, Paris, 2005, 334 p.
- BOYER (Marc), *Le tourisme de masse*, Le Harmattan, Paris, 2007, 165 p.
- BRIERE (Roger), « Les cadres d'une géographie touristique du Québec », *Cahiers de Géographie de Québec*, no 11, 1961, p. 41.
- CAZELAIS (Normand), « L'espace touristique québécois contemporain », *Les Presses de l'Université de Québec*, 1999, pp. 5-60.
- ERWANN (Lagabriele), *Planification de la conservation de la biodiversité et modélisation territoriale à l'île de la Réunion*, Thèse de Géographie, Université de la Réunion, 2007, p. 5.
- EUZEBY (Chantal), « Mondialisation et régulation sociale », Volume 1, Le Harmattan, Paris, 2003, p. 32.
- GAGNON (Serge), *L'échiquier touristique québécois*, Presses Universitaires du Québec, Sainte-Foy, 2003, 359 p.
- GUNN (Clare), « Description of the coal blend and wash linear programming model ». In Development Corporation, Cape Breton, Canada, 1987, p. 37.
- LANQUAR (Robert), CAZES (Georges), RAYNOUARD (Yves), *Aménagement touristique et Développement durable*, P.U.F, Paris, Coll. Que Sais-Je ?, n° 1882, 2001, 128 p.
- LAPLANTE (Marc), « Les attractions touristiques : un système à décoder », *Téoros*, vol. 2, no 2, 1983, p. 14.
- LEW (Alan), « A Framework of Tourist Attraction Research », *Annals of Tourism Research*, no 14, 1987, pp. 553-575.
- MERLIN (Pierre), *Tourisme et aménagement touristique*, La Documentation Française, Paris, 2008, 231 p.
- N'DRI (Germain Apling-Kouassi), *Le tourisme littoral dans le Sud-ouest ivoirien*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Cocody-Abidjan, 2001, 363 p.

N'GORAN (Kouamé Fulgence), ALOKO (N'Guessan Jérôme), « Diagnostic du tourisme dans le département de Korhogo ». In *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes (RIGES)*, n°2, 2017, pp. 93-107.

PNUE, *Tourisme en Expansion : menace croissante ou occasion de mieux protéger l'environnement ?* Bulletin d'Alerte Environnementale, 2005, p. 1.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, Loi n°2014-139 du 24 Mars portant code du tourisme, 2014, 16 p.

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE, Ministère auprès du premier ministre chargé du budget, Loi de finances portant budget de l'État pour l'année 2015, Annexe n°5 : Opérations et dotations transférées aux collectivités décentralisées, 2015, 179 p.

ROGER (Alain), « Court traité du paysage », Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1998, pp. 12-14.

STAFFORD (Jean), SAMSON (Marcel), « Évolution de l'industrie touristique et émergence de la recherche en tourisme au Québec », *La recherche en tourisme*, Montréal, collection « Téoros : Les Fascicules », no 4, 1989, pp. 10-15.

VIOLIER (Phillipe), *Tourisme et développement local*, Paris, Belin, collection Belin Sup Tourisme, 2008, 192 p.

WALL (Geoffrey), « Tourism Attractions: Points, Lines, and Areas », *Annals of Tourism Research*, vol. 23, 1996, pp. 240-243.

PROTOCOLE DE RÉDACTION

I- Critères généraux

Lettres d'Ivoire, Revue de Littératures, Langues et Sciences Humaines, est une revue scientifique de l'Université de Bouaké. Sa parution est semestrielle. Elle alterne numéro libre et numéro thématique.

Le comité de rédaction de la revue ne publie que des articles originaux de haut niveau qui se rapportent aux Lettres, aux Langues et aux Sciences Humaines et rédigés selon les instructions du présent protocole de rédaction. Tout article qui ne respecte pas les exigences de présentation du protocole ne fera pas l'objet d'examen même si le contributeur s'est acquitté de ses droits.

Chaque article est soumis à un comité de lecture scientifique. Le manuscrit n'est accepté définitivement qu'à la suite d'une évaluation et sous réserve d'une prise en compte des recommandations faites.

Les textes soumis sont préparés en vue d'un arbitrage de la valeur scientifique à double insu selon les critères suivants :

- la pertinence de la problématique et du cadre théorique ou des analyses menées,
- la conformité du contenu développé avec cette problématique,
- la qualité rédactionnelle (la clarté de la langue, l'accessibilité des propos, la qualité d'exposition, la démarche d'ensemble "claire et logique"),
- la qualité de l'argumentation ou de la réflexion,
- la qualité et la richesse de la documentation (références bibliographiques) ainsi que la pertinence des ouvrages convoqués, relativement à l'actualité de la recherche dans le domaine concerné,
- et, pour les numéros thématiques, la prise en charge effective de la question proposée ainsi que la pertinence des développements menés par rapport à la problématique générale du numéro.

Les articles sont acheminés uniquement par courriel à : lettresdivoire@yahoo.fr. Les résultats des évaluations le sont aussi par la même voie.

Les auteurs des textes retenus reçoivent une copie de leur texte par courriel avec la mention « **Accepté** ».

II- Caractéristiques paratextuelles des articles

Le titre de l'article, le nom de l'auteur, son adresse électronique ainsi que l'université de provenance de l'auteur sont indiqués en début de texte.

Le corps du texte comprend nécessairement une introduction, un développement et une conclusion.

L'article, accompagné de résumés en français et en anglais d'environ 100 mots chacun et de 5 mots-clés, n'excède pas 5000 mots.

III- Paramètres de présentation des articles

III-1 : Mise en forme du texte et typographie

Le texte dactylographié en Arial Narrow 12 justifié est à interligne 1,5.

L'article ne comporte aucun caractère souligné.

Les phrases ne sont séparées que d'un espace.

Les titres et sous-titres sont en petits caractères d'imprimerie gras et la numérotation romaine continue est de rigueur (I- ; I-1 ; I-2 ; II ...).

Les signes de ponctuation (; : ! ?) sont précédés d'un espace insécable

Il n'y a pas d'interligne entre les paragraphes qui débutent par un alinéa de 0,75 cm.

Les notes de bas de page devront être présentées en simple interligne et en 10 points justifiés.

Le nombre de cartes, de photographies, de tableaux et de figures complexes doit être réduit pour des questions de logistique.

III-2 : Citations

Elles ne sont pas en italique.

III-2-1 : Citations courtes : Les citations courtes sont intégrées au texte et en guillemets français (doubles chevrons « »). Un espace insécable est inséré entre le guillemet ouvrant et avant le guillemet fermant. Les guillemets anglais (" ") ne sont utilisés que dans le cas de la mise entre guillemets d'une citation qui se trouve déjà entre guillemets français (« " " ». Les guillemets allemands ne sont utilisés qu'entre les guillemets anglais (" " " ").

III-2-2 : Citations longues : Les citations longues, c'est-à-dire de plus de trois (3) lignes, sont reproduites en simple interligne, sans guillemets, en Arial Narrow 10 et isolées en paragraphe par un retrait de 1 cm de chaque côté.

III-2-3 : Si la citation est en vers (hors corpus), les vers sont séparés par une barre oblique. Dans le cas d'une citation longues (plus de 3 vers), les vers ayant chacun leur ligne, il n'est plus requis de les séparer par une barre oblique.

III-2-4 : Les parties supprimées d'une citation ainsi que toute intervention dans une citation sont indiquées par des crochets droits [...].

III-2-5 : Les citations originales anglaises ou françaises restent dans leur langue d'origine. Si la citation est dans une autre langue que l'anglais ou le français, elle est accompagnée d'une traduction dans la langue de l'article. Cette traduction remplace le passage dans la langue d'origine qui est alors donné entre guillemets en notes infrapaginales, suivi de la référence bibliographique complète et de la mention : *notre traduction*.

III-2-6 : Toute modification typographique apportée à une citation doit être signalée par une modification en fin de citation : nous soulignons.

III-3 : Références et notes de renvoi

III-3-1 : Références

Les notes infrapaginales figurent au bas de chaque page et paraissent de façon continue (à chaque page).

L'appel de note est en exposant et suit immédiatement, avant les guillemets fermants et toute autre ponctuation, la citation ou le mot auquel il se rapporte.

Les titres d'œuvres prennent l'italique, de même que les expressions en langue autre que le français.

La première fois que l'on cite un titre ou un texte, une note donne sa référence bibliographique complète.

Pour un ouvrage, la note se présente comme suit : Prénom Nom, *titre de l'ouvrage*, ville d'édition, maison d'édition, année d'édition, pagination.

Pour un ouvrage collectif, n'inscrire que le premier auteur du collectif suivi de l'abréviation latine *et al.* en italique.

Pour un article, la note se présente comme suit : Prénom Nom, « titre de l'article », *titre de la revue*, ville d'édition, année d'édition, n°, pagination.

III-3-2 : Bibliographie

Il est conseillé d'écrire tout le nom en caractère d'imprimerie suivi de tous les prénoms entre parenthèses.

Le volume et le numéro sont en chiffres arabes.

III-3-2-1 : Dans le cas d'une thèse ou d'un mémoire

NOM (Prénoms), *Titre*, nature du document (Thèse, Mémoire), Université de soutenance, année.

Exemple :

ANOHI (Adjé Joseph), *Jeu et enjeux du discours rapporté dans l'œuvre romanesque d'Ahmadou Kourouma*, Thèse de Doctorat d'Etat, Université d'Abidjan, 2011.

III-3-2-2 : Dans le cas d'un article, d'un chapitre, d'un poème, etc.

NOM (Prénoms), « Titre » ou « Titre. Sous-titre » de l'article, titre de la revue en italique précédé ou non de la mention in ou dans, volume et/ou numéro, mois et année ou saison et année, pp. x-y.

Exemples :

JACQUEY (Marie-Clotilde), « Entretien avec Massa Makan Diabaté : "Etre griot aujourd'hui" », in *Notre Librairie : Littérature malienne*, n° 75-76, 1989, pp. 72-86.

SENGHOR (Léopold Sédar), « Femme noire », in *Poèmes*, Paris, éditions du Seuil, 1964, pp. 14-15.

III-3-2-3 : Dans le cas d'un ouvrage à auteur unique ou d'un collectif

NOM (Prénoms), *Titre* ou *Titre. Sous-titre*, Lieu d'édition, maison d'édition, collection s'il y a lieu, année.

NOM (Prénoms), « Titre », dans Prénoms NOM [dir.], *Titre*, Lieu d'édition, maison d'édition, collection, année, pp. x-y.

Exemple :

PAILLIER (Magali), *La Katharsis chez Aristote*, Paris, Le Harmattan, 2004.

III-3-2-4 : Dans le cas d'un article ou d'un ouvrage publié sur un site électronique

NOM (Prénoms), « Titre de l'article » ou « Titre. Sous-titre » de l'article, *Titre de la revue* en italique, numéro : *Titre du numéro* en italique, date de mise en ligne s'il y a lieu. Adresse électronique complète précédée de la mention URL : et suivie de la date de consultation entre parenthèses.

Exemple :

DOMINICY (Marc), « L'évocation discursive. Fondements et procédés d'une stratégie opportuniste », in *Semen* n°24 : *Linguistique et poésie : le poème et ses réseaux*. Mis en ligne le 17 mars 2008. URL : <http://semen.revue.org/6623>. (Consulté le 5 août 2011).

Achevé d'imprimer à Bouaké
Par l'Université Alassane Ouattara
En Décembre 2019

Couverture: photographie des défenses d'éléphant (Musé National de Côte d'Ivoire)

N° D'EDITEUR: 0002
DEPOT LEGAL: N° 8084 du 29 août 2006
Troisième trimestre
(Imprimé en Côte d'Ivoire)